

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERATION N° 2021 – 019

SEANCE DU 03 MARS 2021

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 92

Suppléants présents : 5

Pouvoirs : 7

Date de convocation :

25/02/2021

Date d'affichage :

09/03/2021

Voteants :	104	Pour :	104	Contre :	0	Abstentions :	0
------------	-----	--------	-----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt et un, le trois mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BAUDIER Stéphanie ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CAPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DAVID Lauriane ; DE MERONA Bernard ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUFOUR Christiane ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LANCELOT Catherine ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL-BAILLY Hélène ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PANISSET Marilyne ; PIETRIGA Guy ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne.

Délégués suppléants présents : FILLOD Christelle ; GIRARDOT Michel ; MERCIER Tristan ; MORAND Nathalie ; VUITTON Antoine.

Excusés : BARIOD Denis ; BELLAT Stéphane ; BESSARD Maurice (représenté par MORAND Nathalie) ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean Charles ; DUMONT GIRARD Philippe ; GUILLOT Evelyne ; MOREL Denis ; PARIS Robert ; RASSAU Jean-Noël (représenté par MERCIER Tristan).

Excusés ayant donné pouvoir : BRIDE Frédéric à ETCHEGARAY Josiane ; DEPARIS-VINCENT Christelle à MARQUES Patrick ; GAMBEY Olivier à HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre à GROSDIDIER Jean Charles ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; MONNERET LUQUET Jocelyne à CASSABOIS Yannick ; REBREYEND COLIN Micheline à VILLESSECHE Anne.

Absents : ARTIGUES Damien (représenté par FILLOD Christelle) ; BENOIT Jérôme ; GROS-FUAND Florence ; HUSSON Gérald ; LAMARD Philippe ; PAGET Jean-Marie ; PERRIN Alexandre (représenté par GIRARDOT Michel) ; VUITTON Daniel (représenté par VUITTON Antoine).

Secrétaire de séance : Catherine SCHAEFFER

Objet : Achat fonds de commerces SARL Relais des Cascades / Terre d'Emeraude Communauté

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu l'attribution du label « Grand Site de France », prévu par l'article L-341-15-1 du Code de l'Environnement à la Vallée du Hérisson et au Plateau des 7 Lacs ;

Vu la compétence facultative de la collectivité « Cascades du Hérisson » ;

Vu la volonté de la Communauté de Communes de poursuivre le développement et l'aménagement du site des Cascades du Hérisson ;

Vu la démarche Grand Site de France Vallée du Hérisson-Plateau des 7 Lacs portée par la collectivité et la politique menée visant à mieux accueillir les visiteurs, à protéger l'environnement et à générer des retombées économiques sur son territoire ;

Vu l'accord Ministériel autorisant la Communauté de communes à s'engager dans une Opération Grand Site de France ;

Vu le contentieux en cours avec la SARL Relais des Cascades ;

Vu l'estimation de France Domaines en date du 27 janvier 2021 estimant la valeur vénale du fonds de commerce à 370 000 € hors droits et hors taxes assortie d'une marge d'appréciation de 10 % ;

Considérant que la porte d'entrée principale des Cascades du Hérisson est la vitrine de ce site touristique phare ;

Considérant la nécessité de maîtriser le foncier sur le site des Cascades du Hérisson pour mener à bien le projet de labellisation Grand Site de France du site de la Vallée du Site et du Plateau des 7 Lacs ;

DECIDE

D'APPROUVER l'achat du fonds de commerce pour un montant de 400 000 euros dont seront déduites les charges dues par la SARL Relais des Cascades, à la Communauté de Communes, dans le respect des procédures d'opposition et de séquestre du prix de cession, étant rappelé par application des dispositions de l'article 257bis du Code général des impôts, s'agissant d'un transfert d'une universalité de biens entre deux redevables de la taxe sur la valeur ajoutée, que cédant et cessionnaire sont dispensés de ladite taxe.

D'AUTORISER le Président à solliciter d'éventuelles subventions pour la réhabilitation des locaux en vue de la reprise de l'activité.

D'AUTORISER le Président à engager les démarches pour permettre une exploitation de l'activité commerciale pour la saison 2021.

DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

DE S'ENGAGER à inscrire au budget cette dépense.

D'AUTORISER le Président à signer l'acte de cession qui devra contenir une clause de non-concurrence et l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Envoyé en préfecture le 09/03/2021

Reçu en préfecture le 09/03/2021

Affiché le

ID : 039-200090579-20210303-D_019_2021-DE



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,



Le Président



Envoyé en préfecture le 09/03/2021

Reçu en préfecture le 09/03/2021

Affiché le



ID : 039-200090579-20210303-D_019_2021-DE